



Section Organisation des Compétitions du Dimanche

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL n°51

Réunion du : Mardi 21 Mai 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMMUNIQUÉ – CHAMPIONNAT U20

Le Comité Directeur de la Ligue, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2019, a décidé de créer, **tant au niveau régional que départemental, un Championnat U20.**

Vous pouvez prendre connaissance du détail de cette nouvelle compétition en cliquant sur le lien suivant : <https://paris-idf.fff.fr/simple/un-nouveau-championnat-u20-en-ligue-et-en-district-la-saison-prochaine/>

DEROGATIONS – SAISON 2018/2019

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du *CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS* où cette réglementation concerne **les DEUX (2) dernières journées.**

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories

et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

REFORME DES COMPETITIONS DE JEUNES 2019/2020**Demande de précisions de BRETIGNY F.C.S. et de l'ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN sur la réforme des compétitions de jeunes prévue à compter de la saison 2019/2020**

La Section rappelle que la réforme des compétitions de jeunes a été adoptée par le Comité de Direction de la Ligue du 25 juin 2018 et prévoit que :

- Le championnat U19 devient le championnat U18
- Le championnat U17 devient le championnat U16
- Le championnat U16 Régional devient le championnat U17 régional
- Le championnat U15 devient le championnat U14
- Le championnat U14 Régional devient le championnat U15 régional

En outre, il est rappelé que :

- La structure des « nouveaux » Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des « nouveaux » Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent

Et, s'agissant des interrogations formulées par le club, précise que :

. Pour la saison 2019/2020, le Championnat U17 Régional sera composé de la même manière qu'aurait été composé le Championnat U16 Régional ; le Championnat U17 Régional 2019/2020 sera donc composé de :
1/ Les clubs ayant une équipe engagée dans le Championnat U16 R1 2019/2020
2/ Les clubs volontaires ayant une équipe engagée dans le Championnat National U17 2019/2020
3/ Si nécessaire, les clubs ayant obtenu le meilleur classement à l'issue de la saison 2018/2019 dans le Championnat U15 R1 et si besoin, dans les divisions suivantes.

. A l'issue de la saison 2019/2020, la composition du Championnat U20 sera déterminée en fonction du classement des équipes dans ce Championnat ; un club n'engageant pas d'équipe U20 pour la saison 2019/2020 devra donc repartir au plus bas niveau départemental s'il souhaite engager une équipe U20 les saisons suivantes.

En l'absence d'un Championnat Départemental U20, le club ne pourra donc pas prétendre participer directement au Championnat Régional U20.

. Sur l'offre de pratique régionale pour la catégorie U13, le Comité de Direction de la Ligue apportera des informations précises sur ce point dans les prochaines semaines.

Demande de précisions d'AUBERVILLIERS F.C.M. sur le championnat U20

La Section précise qu'en cas de vacances dans les groupes des divisions Elite 1 et Elite 2, celles-ci seront comblées conformément aux dispositions réglementaires prévues à l'article 14 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

COUPE DE FRANCE – 1er Tour**21389894 : VAUXOISE E.S. / VILLENEUVE LA GARENNE AM. du 28/04/2019 à rejouer le 02/06/2019 (1^{er} tour)**

La Section,

Après lecture du courriel de VILLENEUVE LA GARENNE AM. du 17/05/2019 demandant à jouer cette rencontre le jeudi 30 mai 2019 et la rencontre du 2^{ème} tour fixé le 16 juin 2019 contre JOUY LE MOUTIER F.C. le 02 juin 2019,

. **confirme ces possibilités avec l'accord des clubs adverses parvenus dans les délais impartis.**

COUPE DE FRANCE – 2ème Tour

En cas d'arrêtés municipaux d'interdiction de terrain ou d'installations indisponibles pour la journée du 02 juin 2019, les rencontres seront obligatoirement inversées.

Important :

Les rencontres des clubs finalistes des Coupes Départementales seront à jouer le dimanche 09 juin 2019.

21412368 : MANTES U.S.C. / ADAMOIS O. du 02/06/2019

Demande de décaler le match de l'OL. ADAMOIS via FOOTCLUBS, en raison de sa participation en Coupe Départementale du Val d'Oise.

La Section fixe cette rencontre le Dimanche 09 Juin 2019 à 14h30, sur le stade Jean-Paul David 2 à MANTES LA JOLIE.

21412300 : MARLY LA VILLE E.S. / MONTESSON U.S. du 02/06/2019

Demande de décaler le match des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **vendredi 14 juin 2019 à 20h30**, sur le stade Martial Duronsoy à MARLY LA VILLE.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

21412310 : FERTOISE BOISSY LE CUTTE C. / VITRY C.A. du 02/06/2019

Demande de décaler le match des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 09 juin 2019 à 14h30**, sur le stade Carnot à LA FERTE ALAIS.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Section.

21412210 : PETITS ANGES PARIS / AULNAY C.S.L. du 02/06/2019

Demande de décaler le match et changement de terrain des PETITS ANGES PARIS via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 09 juin 2019 à 14h30**, sur le stade Emile Anthoine à Paris 15^{ème}.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse parvenu dans les délais impartis.

A défaut d'accord, cette rencontre sera maintenue le 02 juin 2019.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. SENIORS

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf Seniors se déroulera le mercredi 05 juin 2019 **à 20h30**, sur le terrain d'honneur du parc des sports et loisirs à SAINT OUEN L'AUMONE.

Match 21414763: CESSON V.S.D. 1 / ALFORTVILLE U.S. 1

SENIORS - CHAMPIONNAT**20507443 : SUCY F.C. 1 / FLEURY 91 F.C. 2 du 25/05/2019 (R1/B)**

Courriel de SUCY F.C. et du Responsable des Sports de la Ville demandant un changement de terrain, en raison de travaux sur le terrain d'honneur.

Cette rencontre aura lieu le Samedi 25 Mai 2019 à 18h00, sur le **Parc des Sports n°3** à SUCY EN BRIE.

Accord de la Section.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. U19

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U19 se déroulera le dimanche 02 juin 2019 à 13h00, sur le terrain d'honneur du complexe sportif Salif KEITA à CERGY.

Match 21414738 : BRETIGNY F.C.S. / MANTOIS 78 F.C.

U19 - CHAMPIONNAT

20502852 : BOBIGNY ACADEMIE / CRETEIL LUSITANOS du 19/05/2019 donné à rejouer le 22/05/2019 (R1)

Après lecture des courriels de CRETEIL LUSITANOS U.S., la Section ne peut répondre favorablement à la demande de report au 26 mai 2019 du match en objet et au report de la dernière journée de championnat.

Le match reste donc à rejouer le mercredi 22 mai 2019 à 20h **sur le terrain synthétique du stade Auguste Delaune à Bobigny.**

La Section précise qu'il sera accepté de décaler le coup d'envoi à 20h30 ou de jouer le match le jeudi 23 mai 2019 après réception de l'accord des 2 clubs.

La Section invite les clubs à prendre connaissance des dispositions des articles 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et 4.2 du règlement disciplinaire.

La Section transmet le dossier à la Commission Régionale de Prévention Médiation Education, à la Commission Régionale de Gestion de Formation des Délégués et à la Commission Régionale de l'Arbitrage.

20502993 : BLANC MESNIL S.F.B. 1 / IVRY U.S. FOOT du 26/05/2019 (R2/B)

Demande de changement d'horaire d'IVRY U.S. FOOT via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 26 mai 2019 à 12h00**, sur le stade Paul Eluard au BLANC MESNIL.

Accord de la Section, ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes (article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) **mais sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL S.F.B. parvenu dans les délais impartis.**

A défaut, cette rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

20503654 : VITRY C.A. / PARISIENNE E.S. du 19/05/2016 (R3/A)

La Section,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant l'absence de l'équipe de l'ES PARISIENNE à l'heure du coup d'envoi,

. enregistre le **1^{er} forfait non avisé intervenant dans les trois dernières journées de Championnat** de l'équipe de l'ES PARISIENNE.

VITRY C.A. : 3 pts – 5 buts

PARISIENNE E.S. : -1 pt – 0 but.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. U17

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U17 se déroulera le dimanche 2 juin 2019 à 14h00, sur le terrain n°2 du complexe sportif Salif KEITA à CERGY PONTOISE.

Match 21414741: DRANCY J.A. 2 / MANTOIS 78 F.C.

U17 - CHAMPIONNAT**20506125 : ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / PARIS F.C. du 26/05/2019 (R1)**

Demande de changement d'horaire (12h30) de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN via FOOTCLUBS.

Refus de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, ce match ayant un enjeu sur le classement.

20506385 : GARGES LES GONESSE F.C.M. 1 / PARIS F.C. 2 du 19/05/2019 (R2/B)

La Section,

Après lecture de la demande FOOTCLUBS de GARGES LES GONESSE F.C.M. demandant l'inversion de la rencontre en raison d'une manifestation et de l'indisponibilité des installations à cette date,

Courriel du 16/05/2019 de la Mairie de GARGES LES GONESSE informant de cette indisponibilité,

Considérant que le club de GARGES LES GONESSE F.C.M. n'a pas proposé de terrain de repli pour jouer cette rencontre, en application de l'article 10.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de GARGES LES GONESSE F.C.M. (-1 pt – 0 but), pour en attribuer le gain à l'équipe de PARIS F.C. (3 pts – 0 but).

20506650 : MEUDON A.S. 2 / VINCENNOIS C.O. 1 du 26/05/2019 (R3/B)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 26 mai 2019 à 15h00, sur le stade Georges Millandy à MEUDON.

Refus de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, ce match ayant un enjeu sur le classement.

20506916 : VIRY CHATILLON E.S. / CRETEIL LUSITANOS U.S. du 26/05/2019 (R3/D)

Demande de changement d'horaire de VIRY CHATILLON E.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 26 Mai 2019 à 15h00, sur le stade Henri Longuet 2 à VIRY CHATILLON.

Accord de la Section, ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes (article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) **mais sous réserve de l'accord écrit de CRETEIL LUSITANOS US parvenu dans les délais impartis.**

A défaut, cette rencontre sera maintenue à l'horaire officiel.

20506756 : LIEUSAIN A.S. FOOT / BONDY A.S. du 14/04/2019 (R3/C)

Courriel de MELUN F.C.

La Section demande à l'arbitre officiel de la rencontre, la confirmation du score du match, pour sa réunion du mardi 28 mai 2019.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. U16

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf U16 se déroulera le dimanche 2 juin 2019 à 14h45, sur le terrain n°3 du complexe sportif Salif KEITA à CERGY PONTOISE.

Match 21414752 : TORCY P.V.M. 16 / CENTRE DE FORM. FOOT PARIS 16

U16 - CHAMPIONNAT

20507048 : MONTROUGE F.C. 92 / SARCELLES A.A.S. du 26/05/2019 (Poule A)

Demande de changement de date et d'horaire de SARCELLES A.A.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 25 mai 2019 à 17h40, sur le stade Maurice Arnoux à MONTROUGE.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse parvenu dans les délais impartis.

20507180 : FLEURY 91 F.C. / CRETEIL LUSITANOS U.S. du 26/05/2019 (Poule B)

Demande de changement d'horaire des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 26 mai 2019 à 15h15, sur le stade Lascombe à FLEURY MEROGIS.

Accord de la Section.

20507179 : PALAISEAU U.S. / ISSY LES MOULINEAUX F.C. du 26/05/2019 (Poule B)

Demande de changement de date et d'horaire de PALAISEAU U.S. via FOOTCLUBS.

Cette rencontre aura lieu le samedi 25 mai 2019 à 17h45, sur le stade Georges Collet 3 à PALAISEAU.

Accord de la Section, sous réserve de l'accord écrit du club adverse parvenu dans les délais impartis.

Championnat U15

20474841 BRETIGNY FCS 1 / ARGENTEUIL RFC 1 du 25/05/2019 R1/A

Demande de BRETIGNY FCS pour avancer le coup d'envoi à 13h30.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes) sous réserve de l'accord d'ARGENTEUIL RFC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

20474927 MONTFERMEIL FC 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 18/05/2019 R1/B

Réception de la feuille de match.

Forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE AS 1 (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat).

20475023 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / BOBIGNY AF 1 du 25/05/2019 R2/A

Ce match se déroulera à 16h00.

Accord des 2 clubs via footclubs.

Accord de la Section conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes).

20475021 MEUDON AS 1 / MANTOIS FC 78 1 du 25/05/2019 R2/A

Accord des 2 clubs pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00.

Refus de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, ce match ayant une incidence pour la descente.

20475111 CERGY PONTOISE FC 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 25/05/2019 R2/B

Demande de CERGY PONTOISE FC pour décaler le coup d'envoi à 16h30.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes) sous réserve de l'accord de CHOISY LE ROI AS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

20475194 PARIS FC 2 / VERSAILLES FC 1 du 11/05/2019 R3/A

La Section prend connaissance des courriels de l'éducateur de PARIS Fc 2 et du rapport de l'arbitre officiel, Considérant que la FMI a bien été réalisée,

Considérant qu'un problème technique ne permet pas à ce jour au club de PARIS Fc 2 de transmettre la FMI,

Par ces motifs,

Entérine :

- Le score du match ; PARIS Fc 2 = 4 buts
VERSAILLES FC = 1 but.
- Les joueurs inscrits sur la feuille de match :

PARIS FC 2

CHENARD Jayvin	n°1 Titulaire	
REDJALA Louness	n°2 Titulaire	
VASSEAUX Barry Jay	n°4 Titulaire	
MENDOULA Ulrich	n°5 Titulaire	remplacé par le n°12
BOUDJEMA Sabri	n°3 Titulaire	
ABDEL MAKSOUD Marwan	n°6 Titulaire	
NDIAYE Habib	n°8 Titulaire	remplacé par le n°14
SASSI Hassine	n°11 Titulaire	
KILOSIO KAMA Kabundi	n°7 Titulaire	remplacé par le n°13
INHAMMOU Younes	n°10 Titulaire	
GARY Yahaya	n°9 Titulaire	
LFAREH Ouassini	n°12 Remplaçant	
MEUPIYOU MENADJOU Ndemeni	n°13 Remplaçant	
KONATE Abdoul Karim	n°14 Remplaçant	
BELHADJ Bilel	Entraîneur	
NAROU Nicolas	Dirigeant	
BOULANGER Marwin	Dirigeant	
ATTIGUI Mehdi	Adjoint	

VERSAILLES FC 2

JEGOUZO Lilian	n°1 Titulaire	
MILA Ilan	n°2 Titulaire	
BASQUE Thelyo	n°3 Titulaire	
COLLIGNON Lucas	n°4 Titulaire	
AMORIM Theo	n°5 Titulaire	
MENDES CORREIA Jordan	n°6 Titulaire	
NBENBEGE MOSENGO Daren	n°7 Titulaire	
OUAHYOUNE Sacha	n°8 Titulaire	remplacé par le n°13
KORE Yohji	n°9 Titulaire	
MICHUT Etienne	n°10 Titulaire	remplacé par le n°12
NEDELJKOVITCH Sasha	n°11 Titulaire	
FLEURY Gabriel	n°13 Remplaçant	
BASTARD Attilio	n°14 Remplaçant	
CABARRECQ Jordy	Entraîneur	

20475201 POISSY AS 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 25/05/2019 R3/A

Ce match se déroulera à 14h00.

Accord des 2 clubs via footclubs.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes).

20475293 CRETEIL US 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 25/05/2019 R3/B

Demande de CRETEIL US 1 pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes) sous réserve de l'accord de VILLETANEUSE CS 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

20475290 ROISSY EN BRIE US 1 / VINCENNOIS CO 1 du 25/05/2019 R3/B

Demande de ROISSY EN BRIE US 1 pour décaler le coup d'envoi à 17h00.

Refus de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF - ce match ayant une incidence sur les montées et descentes.

20475382 BRIARD SC 1 / RIS ORANGIS US 1 du 25/05/2019 R3/C

Demande de BRIARD SC 1 pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes) sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS US 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/05/2019 – 12h00.

20475383 CHAMPIGNY CF 1 / SENART MOISSY 2 du 25/05/2019 R3/C

Demande de SENART MOISSY 2 pour avancer le coup d'envoi à 13h30.

Refus de CHAMPIGNY CF 1

Le coup d'envoi du match est maintenu à 15h30.

La Section précise que le coup d'envoi de ce match pourra être modifié avec l'accord des 2 clubs, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes).

20475473 ANTONY FOOT EVO 1 / CLICHY USA du 25/05/2019 R3/D

Demande d'ANTONY FOOT EVO 1 pour décaler le coup d'envoi à 16h30.

Refus de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF - ce match ayant une incidence sur la descente.

20475474 BUSSY SAINT GEORGES FC 1 / ENTENTE SSG 2 du 25/05/2019 – R3/D

Reprise de dossier

Ce match se déroulera au stade Michel Jazy à BUSSY ST GEORGES.

Championnat U14

20475563 ANTONY FOOT EVO / MONTFERMEIL FC du 25/05/2019 – poule A

Accord des 2 clubs pour avancer le match à 14h30.

La Section,

Considérant qu'une rencontre U15 R3 de l'équipe d'ANTONY FOOT EVO est prévue sur le même terrain avec pour coup d'envoi 15h30 (coup d'envoi non modifiable, la rencontre ayant un enjeu pour la descente),

Considérant que cette rencontre U14 peut également avoir une incidence sur la descente,

Considérant que le club d'ANTONY FOOT EVO est concerné,

Considérant la problématique de terrain liée à ces 2 rencontres

Par ces motifs,

Fixe la rencontre à 13h30.

20475651 MEUDON AS / MONTRouGE FC du 25/05/2019 – poule B

Ce match se déroulera à 17h00.

Accord des 2 clubs via footclubs.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes).

20475654 SARCELLES AAS / GOBELINS FC du 25/05/2019 – poule B

Ce match se déroulera à 13h30.

Accord des 2 clubs via footclubs.

Accord de la Section, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF (ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes).

Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF U14 Rég

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF U14 se déroulera à 16h30 le samedi 1^{er} juin 2019 sur le terrain n°1 du complexe sportif Salif KEITA à CERGY PONTOISE.

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel IdF CDM se déroulera à 9h30 le dimanche 16 juin 2019, sur le terrain n°1 du stade du Parc à RUEIL MALMAISON (92).

Match 21414936 : PORTUGAIS DE VILLENEUVE ST GEORGES / NANTERRE POLICE 92.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

20442187 : IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE / NANTERRE POLICE 92 du 26/05/2019 (R1)

Demande de changement de date (02/06/2019) de NANTERRE POLICE 92 via FOOTCLUBS.

Accord de la Section, ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes (article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) **mais à jouer AVANT LE 26 MAI 2019 et sous réserve de l'accord écrit d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE. parvenu dans les délais impartis.**

20442310 : GARGES LES GONESSE F.C.M. 5 / NEUILLY S.F.C. 5 du 19/05/2019 (R2/A)

La Section,

Après lecture de la demande FOOTCLUBS de GARGES LES GONESSE F.C.M. demandant l'inversion de la rencontre en raison d'une manifestation et de l'indisponibilité des installations à cette date,

Courriel du 16/05/2019 de la Mairie de GARGES LES GONESSE informant de cette indisponibilité,

Considérant que le club de GARGES LES GONESSE F.C.M. n'a pas proposé de terrain de repli pour jouer cette rencontre, en application de l'article 10.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

. donne match perdu par pénalité à l'équipe de GARGES LES GONESSE F.C.M. (-1 pt – 0 but), pour en attribuer le gain à l'équipe de NEUILLY S.F.C (3 pts – 0 but).

20442319 : MONTSOULT BAILLET U.S. / ERMONT A.S. du 26/05/2019 (R2/A)

Courriel d'ERMONT A.S. demandant le report de cette rencontre, sans précision de date.

La Section,

Considérant qu'il s'agit de la dernière de championnat et au vu du motif invoqué maintient cette rencontre au 26 Mai 2019.

20442447 : STE GENEVIEVE SP. / CRETEIL MACCABI F.C. du 19/05/2019 (R2/B)

La Section,

Après lecture de la feuille de match informatique,

Considérant que l'équipe de CRETEIL MACCABI F.C. était absente à l'heure du coup d'envoi,

. donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de CRETEIL MACCABI F.C. (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

STE GENEVIEVE SP. : 3 pts – 5 buts

CRETEIL MACCABI F.C. : -1 pt – 0 but.

20442445 : PORTUGAIS VELIZY / FRESNES A.A.S. du 19/05/2019 (R2/B)

La Section,

Après lecture de la feuille de match informatique,

Considérant que l'équipe de FRESNES A.A.S. était absente à l'heure du coup d'envoi,

. donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de FRESNES A.A.S. (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

PORTUGAIS VELIZY : 3 pts – 5 buts

FRESNES A.A.S. : -1 pt – 0 but.

20507305 : PORTO LA PORTUGAISE / CHELLES A.S. du 19/05/2019 (R3/D)

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatique,

Considérant que cette rencontre ne s'est pas déroulée,

Considérant que l'arbitre officiel indique que seuls 7 joueurs de CHELLES A.S. étaient présents 15 minutes après l'heure du coup d'envoi,

Considérant les dispositions de l'article 23.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

. donne match perdu par forfait à l'équipe de CHELLES A.A.S. (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

PORTO LA PORTUGAISE : 3 pts – 5 buts

CHELLES A.A.S. : -1 pt – 0 but.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

La Finale de Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf ANCIENS se déroulera à 10h30 le dimanche 16 juin 2019, sur le terrain n°2 du stade du Parc à RUEIL MALMAISON (92).

Match 21414937 : ESPERANCE AULNAYSIENNE / TORCY P.V.M.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

20442985 : FLEURY 91 F.C. / QUINCY VOISINS F.C. du 26/05/2019 (R1)

Courriel de QUINCY VOISINS F.C. informant de son forfait.

La Section enregistre le **1^{er} forfait avisé intervenant dans les trois dernières journées de Championnat** de l'équipe de QUINCY VOISINS F.C..

FLEURY 91 F.C. : 3 pts – 5 buts

QUINCY VOISINS F.C. : - 1 pt – 0 but.

20443113 : GROSLAY F.C. / SAINT LEU F.C. du 19/05/2019 (R2/A)

La Section,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match informatique,

Considérant que cette rencontre a été arrêtée à la 45^{ème} minute en raison d'un nombre insuffisant de joueurs pour l'équipe de GROSLAY F.C. (7 joueurs présents suite à la sortie sur blessure du gardien de but),

Considérant que le score du match était alors de 1 but à 6 en faveur de SAINT LEU F.C.,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'équipe de GROSLAY F.C. (-1 pt – 0 but), pour en attribuer le gain à SAINT LEU F.C. (3 pts – 6 buts).

20443479 : COURBEVOIE SP. / MARLY LA VILLE E.S. du 26/05/2019 (R3/A)

La Section,

Après lecture du courriel de COURBEVOIE SP. et du Service des Sports de la Ville de Courbevoie.

Au vu du motif invoqué, fixe cette rencontre le **dimanche 26 mai 2019 à 11h00**, sur le stade Bernard Isambert à COURBEVOIE. Ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes (article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

20445115 : STADE DE L'EST PAVILLONNAIS / VAL D'EUROPE du 26/05/2019 (R3/D)

Demande de décaler le match au 30 mai 2019 à 20h30 de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS via FOOTCLUBS.

La Section,

Considérant qu'il s'agit de la dernière de championnat et au vu du motif invoqué maintient cette rencontre au 26 Mai 2019.

20445109 : VAL D'EUROPE F.C. / CRETEIL U.F. du 19/05/2019 (R3/D)

La Section,

Après lecture de la feuille de match informatique,

Considérant que l'équipe de CRETEIL U.F. étant absente à l'heure du coup d'envoi,

. donne match perdu par forfait non avisé à l'équipe de CRETEIL U.F. (1^{er} forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres)

VAL D'EUROPE F.C. : 3 pts – 5 buts

CRETEIL U.F. : -1 pt – 0 but